



Commune des Avironns

Extrait N° 11 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

03 AVR. 2019

que la convocation du Conseil a été faite le **20 mars 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René — M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël — M. FERRERE Fredo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CASSAGNABERE Patrick – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à FRINGUE Mikaël – Mme ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme CADAS Virginie.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 11 /

Acquisition foncière

- Approbation du principe de l'opération d'aménagement
- Approbation du plan de financement

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Maire, a, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, décidé de préempter la parcelle cadastrée AS259 d'une superficie totale de 1 745m² appartenant à Monsieur CASCALES Mickaël Jean-Baptiste aux fins d'y réaliser un parking

Hôtel de Ville

nécessaire notamment à la gestion des flux aux abords de l'établissement scolaire Paul Hermann. Ce terrain est également susceptible de recevoir des aménagements annexes de type aire de jeux.

Le prix d'acquisition est fixé à 611 000 euros. A ce prix, il convient d'adjoindre une commission d'agence de 15 000 euros.

Aux fins d'assurer le financement, il est proposé au Conseil d'affecter les crédits du fonds de concours de la CIVIS à cette acquisition soit le plan suivant :

Total		626 000,00 TTC
(TVA uniquement sur les frais d'agence)		
Total HT		624 824,89
FINANCEMENT :		
Fonds de concours CIVIS	49,28 %	307 906,00
Commune	50,72 %	316 918,89
TVA à charge communale		1 175,11

Il faut savoir que l'affectation du fonds de concours à de l'acquisition de terrains constitue un cas particulier. Le texte précise que pour être admis au financement du fonds de concours, il faut que l'acquisition foncière poursuive un objectif de création d'un équipement.

C'est le cas puisqu'il s'agit d'y créer un parking et des annexes.

Le Conseil est invité à :

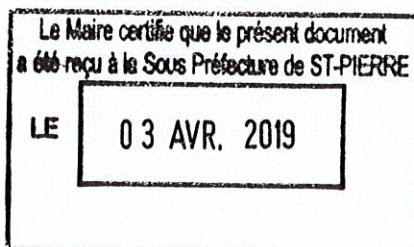
- approuver l'opération future d'aménagement de ce terrain en parking et annexes ;
- adopter le plan de financement tel que proposé ;
- autoriser le Maire ou en son absence, la première adjointe à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.


Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- approuve l'opération future d'aménagement de ce terrain en parking et annexes ;
- adopte le plan de financement tel que proposé ;
- autorise le Maire ou en son absence, la première adjointe à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,



Le Maire,

René MONDON